



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025, il intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget primitif a été établi avec une forte volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (4781 au 1^{er} janvier 2026) sans augmentation de la pression fiscale, de contenir la dette et de mobiliser au maximum les subventions auprès du Conseil départemental, Etat, Grand Belfort Agglomération...

Conformément à la délibération du 21 décembre 2023, le budget de la ville a été élaboré et voté avec la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Ville de Bavilliers. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités territoriales a été programmée au 1^{er} janvier 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. La première ayant pour but la gestion des affaires courantes incluant les salaires des agents de la commune, la seconde à investir dans l'achat de matériel, la construction, les bâtiments, la voirie...

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement

Le total des recettes s'élève à **3 702 517.38 €** de recettes réelles et **640 927.62 €** de résultat reporté, elles ne permettent pour cette année pas de prélèvement sur la section de fonctionnement pour financer nos dépenses d'investissement.

Les recettes s'établissent comme suit :

	BP 2025	BP 2026
Recettes de fonctionnement	4 027 844.00	4 343 445.00
Atténuation de charges	15 740.64	13 008.38
Produits des services	251 504.00	301 499.00
Impôts et taxes	478 129.00	478 129.00
Fiscalité locale	1 881 057.09	1 869 682.00
Dotations et participations	917 182.00	924 250.00
Autres produits de gestion courante	106 638.00	113 576.00
Produits financiers	30.00	20.00
Produits spécifiques	200.00	2 353.00
Résultat reporté	374 363.28	640 927.62

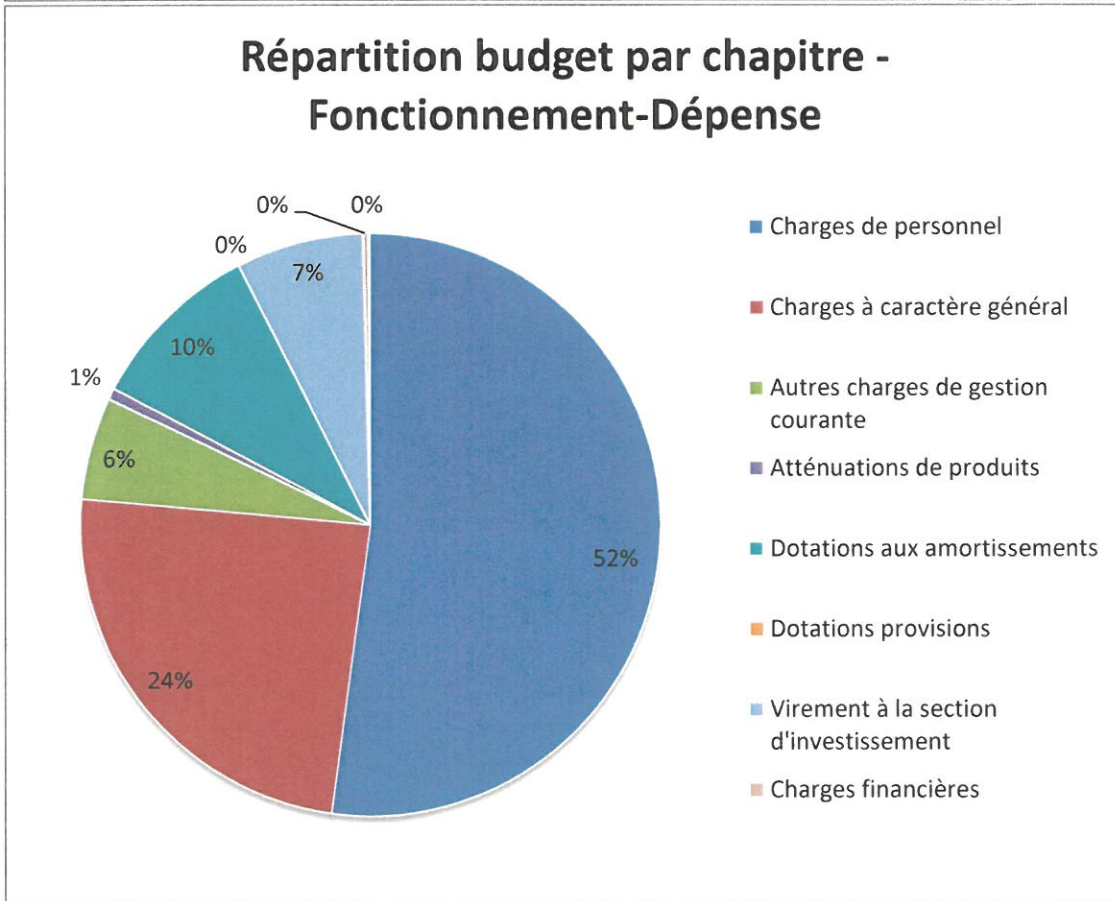
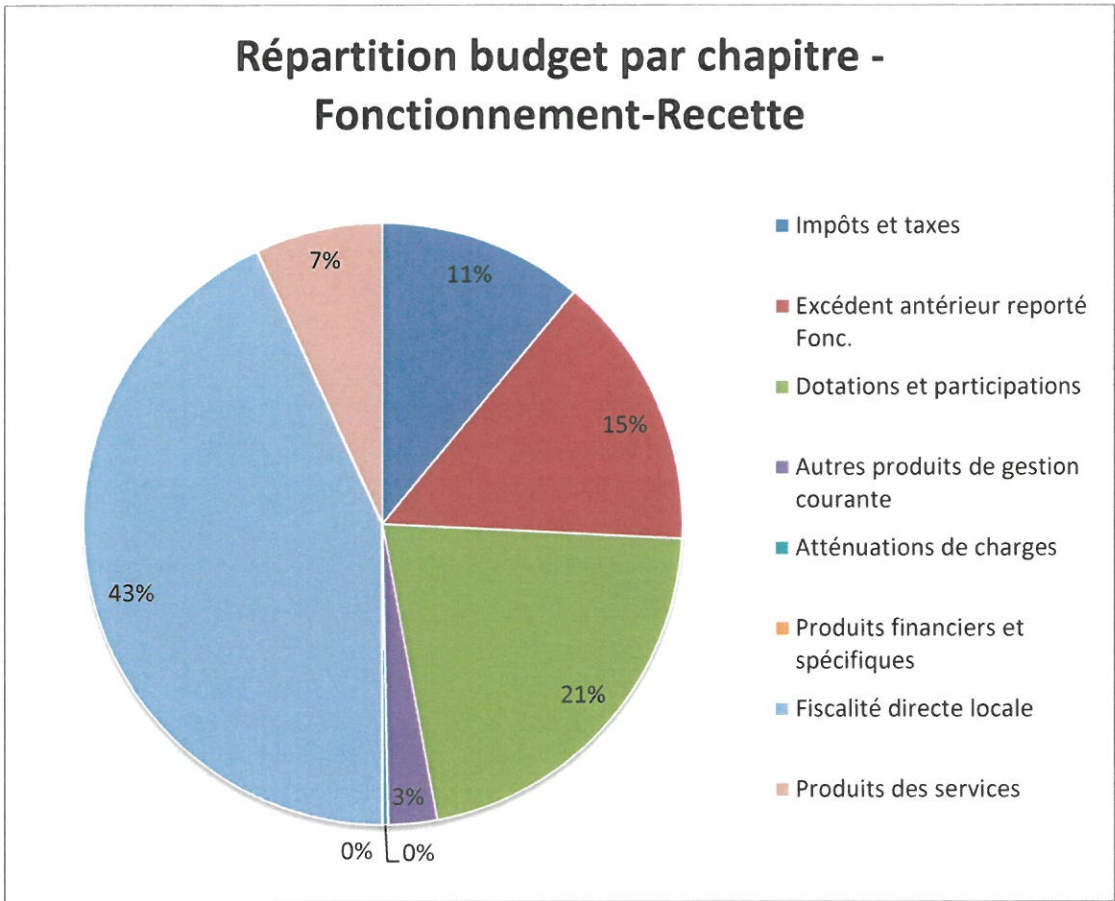
Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses s'élève à **4 343 445.00 €**.

Les dépenses s'établissent comme suit :

	BP 2025	BP 2026
Dépenses de fonctionnement	4 027 844.00	4 343 445.00
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>397 904.00</i>	<i>731 567.00</i>
Virement à la section d'investissement	0.00	309 717.00
Dotation aux amortissements	397 904.00	421 850.00
<i>Dépenses réelles</i>	<i>3 629 940.00</i>	<i>3 611 878.00</i>
Charges à caractère générale	1 087 706.00	1 054 067.00
Charges de personnel	2 253 729.00	2 266 890.00
Atténuation de produits	25 500.00	27 653.00
Autres charges de gestion courante	249 620.00	246 269.00
Charges financières	13 085.00	10 945.00
Charges spécifiques	300.00	5 954.00
Dotations provisions semi-budgétaires	0.00	100.00

Répartition des recettes et des dépenses par nature



SECTION D'INVESTISSEMENT :

Nos dépenses s'élèvent à 1 031 991.00 €, nos recettes à 1 031 991.00 €. L'équilibre de la section d'investissement pour 2026 se fera sans nouvel emprunt.

	BP 2025		BP 2026	
	Restes à réaliser 2024	Inscriptions nouvelles	Restes à réaliser 2025	Inscriptions nouvelles
Recettes d'investissement	286 041.05	988 342.95	37 251.01	994 739.99
<i>Recettes réelles</i>		<i>600 438.95</i>		<i>263 172.99</i>
Emprunts		0.00		0.00
Affectation du résultat (1068)		436 154.82		0.00
Caution logement				750.00
Subventions	286 041.05	2 272.00	37 251.01	0.00
Cessions et indemnité sinistre		5 410.00		4 536.00
FCTVA, Taxe d'aménagement		90 645.85		151 780.65
Avances forfaitaires travaux		21 420.00		0.00
Intégration des frais d'études		0.00		0.00
Excédent reporté		44 536.28		106 106.34
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>397 904.00</i>		<i>731 567.00</i>
Amortissements des immobilisations		397 904.00		421 850.00
Virement de la section de fonctionnement		0.00		309 717.00
Dépenses d'investissement	766 732.15	517 651.85	46 656.09	985 334.91
Dépenses d'équipement	766 732.15	395 841.85	46 656.09	885 384.26
Avances sur marchés		21 420.00		0.00
Remboursement de la dette en capital		99 850.00		99 950.65
Remboursement taxe d'aménagement		0		0.00
Remboursement caution		540		0.00
Déficit reporté		0.00		0.00
Autres intégrations de travaux		0.00		0.00

Les dépenses d'investissement :

Dépenses nouvelles

- L'annuité de la dette en capital	99 950.65 €
- Cadre de vie	25 269.00 €
- Urbanisme	47 100.00 €
- Sécurité	6 662.00 €
- Patrimoine	531 586.26 €
- Voirie	222 992.00 €
- Administration générale	31 775.00 €

Les travaux à reporter de 2025 à reprendre au budget primitif 2026

- Cadre de vie	1 332.95 €
- Urbanisme	1.00 €
- Patrimoine	28 451.32 €
- Voiries	16 870.82 €

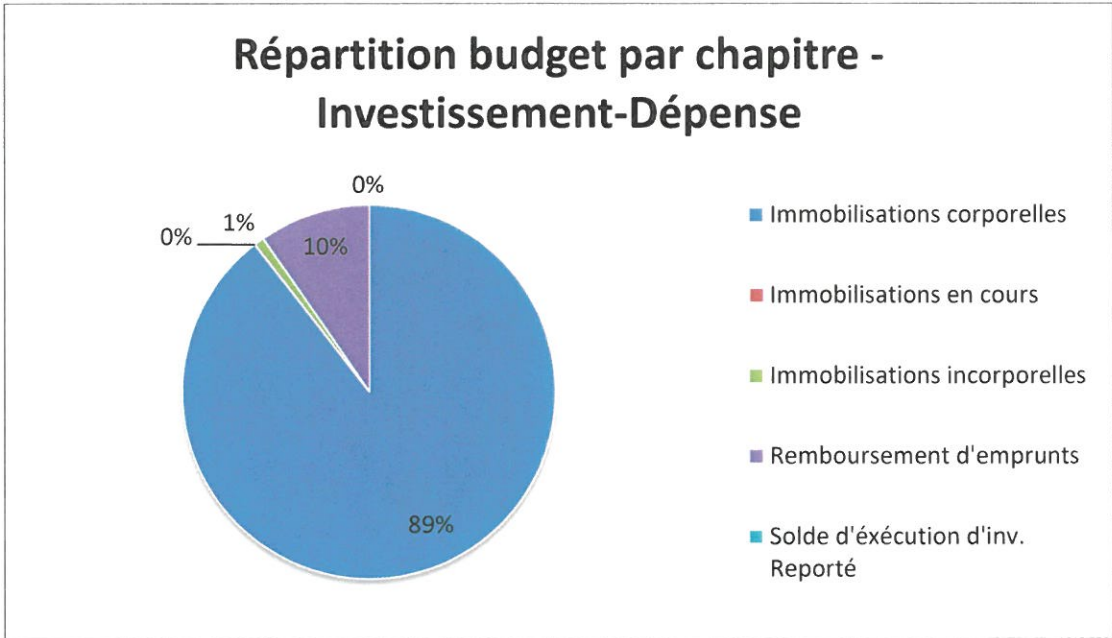
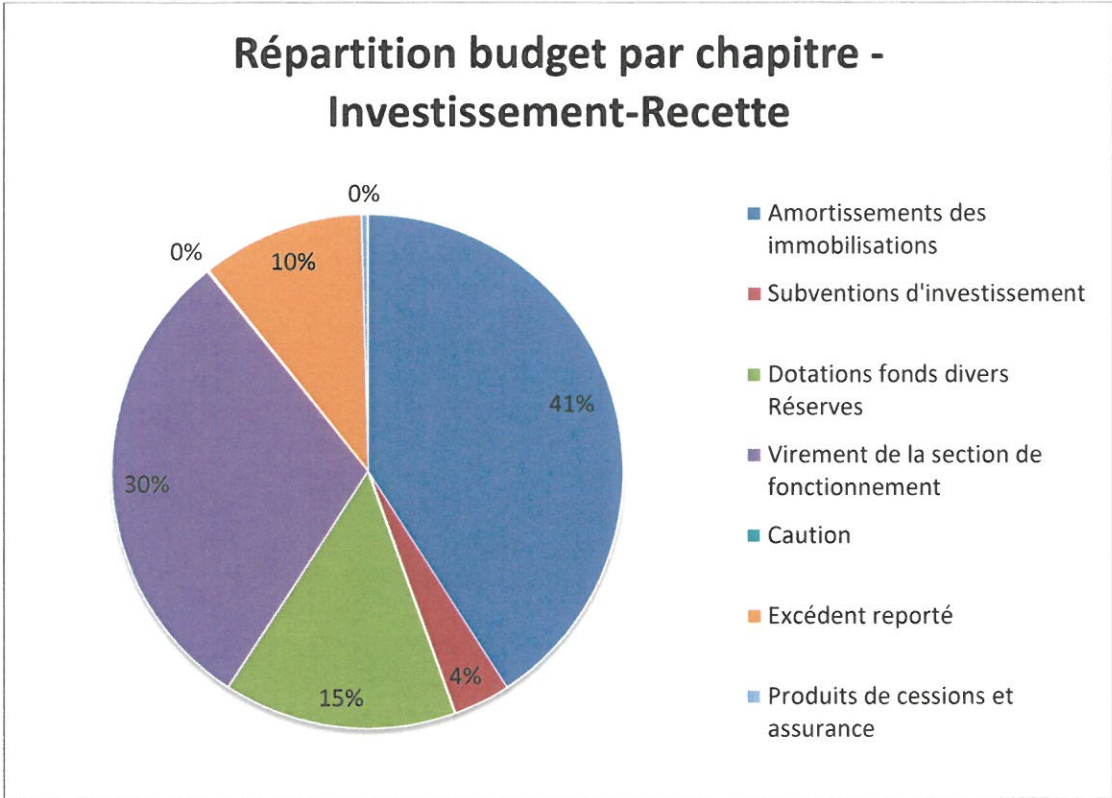
Les recettes d'investissement :Recettes nouvelles

-	150 000.65 €	de FCTVA
-	750.00 €	de caution du local professionnel 39 Grande Rue
-	421 850.00 €	de dotations aux amortissements
-	1 780.00 €	de taxe d'aménagement
-	4 536.00 €	de remboursements d'assurance
-	309 717.00 €	Virement de la section de fonctionnement
-	106 106.34 €	de l'excédent reporté de 2025
-		

Recettes à reporter de 2025 à reprendre au budget primitif 2026

- 3 000.00 € de subvention du Département pour le Giratoire
- 34 251.01 € de Subvention de G.B.C.A. pour le Giratoire

Répartition des recettes et des dépenses par nature



Informations complémentaires

- La dette :

Le tableau ci-dessous présente une rétrospective de l'annuité de la dette depuis 2015. Celle-ci est constituée du remboursement du capital (dépense d'investissement) et du paiement des intérêts (dépense de fonctionnement)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	200 249.97	179 448.53	179 227.20	203 594.17	199 065.20	187 387.00
Intérêts	66 485.91	58 759.72	54 867.51	51 042.43	40 113.17	34 258.00
Annuités	266 735.88	238 208.25	233 594.78	254 636.60	239 178.37	221 645.00
Encours de la dette	1 664 351.24	1 584 902.71	1 905 675.51	1 728 846.83	1 529 781.63	1 342 394.86

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital	175 817.86	164 148.41	141 811.46	114 497.32	99 830.59	99 983.27
Intérêts	28 653.31	23 6180.68	18 977.34	15 567.43	13 132.46	10 966.33
Annuités	204 471.19	187 767.09	160 788.80	130 064.75	112 963.05	110 949.60
Encours de la dette	1 166 576.98	1 002 428.59	860 617.13	746 119.81	646 289.22	546 305.95

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 646 289.22 € et diminue à 546 305.95 € au 31 décembre 2026. **Néanmoins, la volonté municipalité reste avant tout une maîtrise de cet encours à des niveaux équivalents entre le début et la fin du mandat actuel.**

Les impôts

Malgré la baisse constante des dotations de l'Etat et une faible revalorisation des bases locatives de + 0.8 %, les taux d'imposition ne subiront pas de nouvelle hausse en 2026 et restent stables.

Détail :

Taxe d'habitation 10.99 %

Taxe foncière sur bâti : 30.26 %

Taxe foncière sur le non bâti : 41.58 %

La prise en charge progressive par l'Etat de la taxe d'habitation s'est achevée en 2022.

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est totalement supprimée. Elle demeure cependant pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les dotations de l'Etat

Depuis 2013, l'Etat a décidé de prélever une contribution au redressement des finances publiques sur la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée aux communes, une baisse significative qui pèse lourdement sur le budget de la commune comme le démontre le tableau ci-dessous :

D.G.F.	Montant perçu	Prévisionnel	Evolution annuelle	Pertes cumulées
2013	844 854.00			
2014	812 138.00		- 32 716.00	
2015	739 510.00		- 72 628.00	- 105 344.00
2016	660 307.00		- 79 203.00	- 184 547.00
2017	623 393.00		- 36 914.00	- 221 461.00
2018	616 459.00		- 6 934.00	- 228 395.00
2019	600 853.00		- 15 606.00	- 244 001.00
2020	590 642.00		- 10 211.00	- 254 212.00
2021	580 401.00		- 10 241.00	- 264 453.00
2022	576 255.00		- 4 146.00	- 268 599.00
2023	573 416.00		- 2 836.00	- 271 438.00
2024	569 411.00		- 4 005.00	- 275 443.00
2025	568 055.00		- 1 356.00	- 276 799.00
2026		562 196.00	- 5 859.00	- 282 658.02

Conclusion

Pour notre commune, dans ce contexte incertain, le seul cap à tenir est celui de la poursuite des efforts de gestion pour maintenir notre autonomie financière et une réelle capacité à investir. Le budget global 2026 reste solide sur ses fondamentaux (stabilité fiscale, maîtrise des dépenses de fonctionnement, renforcement de la capacité d'investissement), tout en maintenant des services publics de qualité.

Grâce à une maîtrise des charges de gestion et une optimisation des recettes, il n'y aura à nouveau pas recours à l'emprunt en 2026 : reflet de l'investissement et des orientations de cette municipalité.